Conseil d'école Louis Babin du 3 Novembre 2011

Etaient présents à cette réunion :

- Patrice Ducrou, directeur de l'école,
- Mlles Faucheux, Barberon, Viandier, Mmes Legroux, Delaunay, Schillewaert, Dupré, enseignantes
- M Prudhomme, conseiller municipal, mairie de Saint-Germain-lès-Arpajon
- Mme LEY, directrice adjointe du Centre de Loisirs
- Mmes Ledoux (excusée), Znenda, Balat et MM Obame, Guinée, délégués parents d'élèves AGPE

Cette réunion a débuté à 19h par un tour de table des personnes présentes.

1. Effectifs – Rentrée scolaire

L'école a ouvert cette année scolaire avec **195 élèves sur 8 classes** (48 CP, 40 CE1, 33 CE2, 26 CM1 et 48 CM2). La répartition dans les classes est la suivante: 2 classes de 24 CP chacune; 1 classe de 25 CE1; 1 classe à cours double CE1-CE2 avec 22 élèves (15 CE1 + 7 CE2); 1 classe de 26 CE2; 1 classe de 26 CM1; 2 classes de 25 et 23 CM2.

Les représentants de parents notent que cette année, l'appel de rentrée, classe par classe, a pris du temps. De ce fait, certains parents devant aller travailler n'ont pas pu attendre que leur enfant soit appelé. D'autre part, cela a été difficile de gérer cette rentrée pour les familles ayant eu une autre rentrée en maternelle ou au collège.
M. Ducrou prend note. Il informe les délégués qu'une autre solution pourra être envisagée l'année prochaine.

2. Règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur est initialement issu d'un modèle de règlement de type départemental fourni par l'Inspection Académique puis a été adapté au fonctionnement propre de l'école. Le règlement intérieur de l'école est identique à celui de l'année précédente. Il est lu et accepté par le conseil d'école. Il sera distribué aux parents par le biais des cahiers de correspondance. Il sera lu et expliqué en classe aux élèves.

Ce règlement est aussi disponible sur le site internet de l'école à l'adresse :
http://www.ec-babin-st-germain-arpajon.ac-versailles.fr/

RAPPEL : toute absence doit être signalée à l'école le matin même de l'absence et doit ensuite être notifiée au retour de l'enfant par un mot écrit des parents.

Important : il est à noter que le poste d'Assistant Vie Scolaire n'a pas été reconduit cette année, ce qui accroît à nouveau la charge administrative du Directeur de l'école. Ceci inclut notamment la gestion des absences du jour. **Merci de bien laisser un message sur le répondeur téléphonique (numéro disponible sur le cahier de correspondance des enfants) pour toute correspondance, et en particulier pour signaler l'absence d'un élève**.

3. Comptes de la coopérative

La coopérative scolaire est affiliée à l'OCCE. Cette association nationale garantit la grande majorité des comptes des écoles de France. L'école rend ses comptes fin Août à l'OCCE qui les vérifie et les valide auprès de la cour des comptes. Les comptes sont gérés à partir du « cahier de comptabilité » de l'OCCE.

Les rentrées de la coopérative sont dues exclusivement aux recettes des manifestations organisées par l'école et par les dons des parents. Monsieur le Directeur rappelle à cette occasion que les dons n'ont aucun caractère obligatoire et que leur montant est libre.

Les bénéfices des manifestations de l'école sur l'année scolaire écoulée vont permettre d'apporter une aide efficace sur les projets à venir.

4. Projets de classes

- projet musical dans les 2 classes de CP (classes de Mlle Faucheux et Mlle Barberon). Une « dumiste » (Musicienne Intervenante spécialisée à l'école) travaille avec ces classes d'octobre à décembre pour des apprentissages divers : chants, écoute de rythmes, mise en place d'une chorale, invention et création ...
- Les toilettes de la cour ayant été réhabilités cet été, une fresque sur les murs extérieurs sera réalisée par l'ensemble des élèves de l'école, et ce grâce à l'aide d'artistes professionnels. Ce projet engageant toute l'école commencera en classe à partir de janvier
- Projet en lien avec l'action culturelle de la ville et la Communauté de Communes de l'Arpajonnais. Spectacle à l'espace Olympe de Gouge : (4 novembre): la chorale du cycle 3 (CE2-CM1-CM2) se fait accompagner par un quatuor à cordes de l'Opéra de Massy

De plus, et comme chaque année, l'école participera activement au Salon du livre de jeunesse qui se déroulera du 6 au 11 Mars 2012, en faisant intervenir des auteurs dans les classes et en organisant la visite du salon. Le thème du Salon du livre est cette année celui de l'Art.

5. Projet d'école : Programme « eco école » - Comité de suivi – Compte-rendu

Toujours dans le cadre de la labellisation Eco-Ecole et après le travail accompli l'année dernière sur la gestion des déchets, **l'action choisie pour cette année 2011-2012 est l'économie d'énergie et notamment l'énergie électrique** : réflexion autour des sources d'énergie de l'école, sensibilisation et problématique sur le thème de l'énergie.
Une première réunion du comité de suivi a permis de cerner le projet : étude des factures en classe, installation de compteurs divisionnaires, étude sur les économies d'énergie, pose d'un éclairage automatique dans les WC extérieurs, équipement de deux classes test avec des luminaires dernière génération permettant d'économiser l'énergie électrique, mais aussi de travailler sur le respect des cycles circadiens avec des programmations (luminothérapie)
Le compte-rendu de cette réunion est disponible sur le site internet de l'école.

6. Etude

A ce jour, **4 études sont ouvertes comprenant 85 élèves**, soit plus de 21 élèves par étude en moyenne. Pour qu'une étude soit efficace, elle ne devrait pas dépasser 16 enfants par classe, ceci pour que l'accompagnement aux devoirs se fasse correctement. Il est demandé à M. Gué, Maire Adjoint Responsable du secteur scolaire, d'ouvrir une 5ième classe d'étude. Il est prévu qu'une personne soit affectée 3 jours sur 4 de façon à ouvrir une cinquième classe d'étude. Cela reste toutefois à confirmer par la Mairie. L'équipe enseignante doit de toute façon réfléchir à l'organisation de ces 4 ou 5 classes d'étude.
Le conseil d'école rappelle que l'étude est prévue pour les enfants qui y restent tous les soirs, et dont les parents ne peuvent pas participer à leurs devoirs. Elle n'est pas une garderie, comme peut l'être le centre de loisirs ouvert sur la même période horaire et qui répond, lui, à des besoins ponctuels.

7. Sport à l'école

La pratique du sport peut ne pas démarrer dès le début de l'année, l'Inspecteur de l'Education Nationale devant valider le projet de l'intervenant en EPS avant le démarrage de l'activité.

Le conseil d'école rappelle que les enfants ont besoin de pratiquer cette discipline au même titre qu'une autre discipline. Toutes les matières sont « indispensables » et doivent toutes être dispensées au cours de la semaine.

8. Photo de classe

Certains parents trouvent la photo de classe de cette année de moins bonne qualité.
M. Ducrou va faire remonter la remarque au photographe.
Il est demandé que la mention « Bonne Année » soit retirée des photos, les photos pouvant être offertes en dehors du cadre de fin d'année.
Il est aussi demandé d'ajouter l'ordre des chèques sur le bon des tarifs.

9. Restauration scolaire : surveillance – repas différents – menus

Cantine et activités du midi
2 services de restauration sont dispensés le midi, grands et petits étant mélangés, soit au maximum 55 élèves par service.
Il est mentionné qu'il n'y a pas de réglementation quant au nombre de surveillants qui doivent être présents. Une nouvelle personne vient d'être intégrée à l'équipe, ce qui porte à 6 le nombre d'adultes en surveillance. Il y a donc (sauf imprévu) 3 adultes avec les enfants au réfectoire. Il est bien entendu demandé aux enfants de ne pas trop élever la voix pendant le repas.
Des activités en extérieur et intérieur sont proposées aux enfants qui sont regroupés pour une explication avant de démarrer les activités du midi.

Repas et régimes particuliers
Il n'y a pas de régimes particuliers au restaurant scolaire, sauf pour raison de santé (allergies vues avec le médecin scolaire) et sauf pour les repas sans porc. Un effort sera fait par la Cuisine Centrale pour distribuer deux plats de présentation similaire (un avec porc, l'autre sans porc) de façon à ne pas mettre les enfants en situation d'envie par rapport au second plat.

Règlement du Centre de loisirs
Un règlement du Centre (mode de fonctionnement) n'a pas été envoyé jusqu'à présent aux parents mais est disponible dans les locaux du Centre de loisirs. Ce règlement étant très long, il ne sera pas distribué intégralement dans le cahier de correspondance des enfants. Le document complet (Charte de la Restauration scolaire) est disponible à l'accueil du centre de loisirs, sur demande. Il est aussi proposé de mettre à disposition ce document sur le site internet de l'école (http://www.ec-babin-st-germain-arpajon.ac-versailles.fr/).

Note : ne pas hésiter à demander à rencontrer les animateurs du Centre pour toute explication complémentaire, que ce soit pour le temps du midi ou les plages pré et post scolaires.

Envoi des menus aux parents
Comme l'an dernier, le menu de la cantine est reçu par les parents trop tard : le menu de la cantine du mois d'octobre a été envoyé avec la facture cantine/centre du mois de septembre et donc reçu par les parents mi-octobre. Une solution avait été trouvée l'année dernière : envoyer le menu un mois plus tôt que ce qui n'est fait pour le moment (pour éviter le décalage).
Le problème sera résolu par la Mairie dès que possible.
Le menu affiché sur le panneau d'affichage devant l'école est bien celui de la semaine en cours

Récréations
Il y a 1 récréation le matin (donc la même pour tous les élèves) et 2 récréations l'après-midi.

10. Point sur les travaux de l'été

Les travaux prévus durant l'été ont bien été réalisés avec notamment : pose de gouttières, réhabilitation des WC extérieurs, peinture du mur extérieur des WC.

Reste à poser l'éclairage automatique dans les WC extérieurs. De plus le lavabo reste un peu trop haut pour les enfants.
Il est demandé de vérifier auprès de M. Jarossay (Services Techniques) que la mise en conformité électrique suite au rapport Socotec a bien été effectuée.

11. Manifestations à venir

- Cette année encore, l'école organise son « marché de Noël » qui aura lieu le vendredi 16 décembre de 16h40 à 18h00 sous le préau
- Une soirée Loto aura lieu comme tous les 2 ans le 27 janvier 2012
- La fête de l'école se tiendra le samedi 23 Juin 2012

12. Pont de l'ascension

Comme l'année précédente, une demande de changement de jour travaillé auprès de monsieur l'Inspecteur d'Académie doit être faite. **Il va être demandé aux élèves de venir en cours le mercredi 2 mai 2012 en remplacement du vendredi 18 mai 2012**, ceci afin d'éviter l'absentéisme du pont de l'Ascension. Cette décision a été prise au préalable en réunion des directeurs d'écoles de la commune avant approbation en Conseils d'école.

Les services annexes (cantine et centre) seront assurés le mercredi 2 mai 2012 et ce comme un jour d'école habituel.

En revanche, la Mairie ne prévoit pas de service minimum le vendredi 18 mai 2012 (du fait d'une très faible fréquentation sur l'ensemble de la commune lors de la dernière mise en place du service minimum pour le vendredi du pont de l'Ascension). Ceci pose un problème pour les parents travaillant le vendredi 18 mai 2012 et ne pouvant pas assurer la garde de leurs enfants.

Toutes les personnes présentes à ce Conseil conviennent que le choix du mercredi 2 mai 2012 est préférable à celui du vendredi 18 mai 2012. Tout le monde accepte donc ce choix.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie nous fera connaître sa décision après la demande conjointe des écoles. Les familles seront alors informées d'un éventuel changement de calendrier.

Le prochain conseil d'école aura lieu le : 29 mars 2012

Compte rendu effectué avec l'aide des délégués de parents d'élèves.

Le Directeur

Patrice DUCROU